## **PROBLEMES FOUINES EN HABITATION**

La colonisation des habitats humains par les fouines particulièrement en zones périurbaines et même urbaines induit des nuisances et dégâts variés que ne saurait régler le seul moyen du piégeage. Le piégeur doit bénéficier de l'agrément préfectoral et obligatoirement être volontaire pour une activité chronophage exigeant de la technicité et une visite quotidienne des pièges, ceci sans éventuelle rémunération laquelle est interdite par le Code de l'environnement (art R427-8 alinéa 2)

Le demandeur doit être informé que la mise à mort de la fouine est une obligation sur place soit après sa capture dans une cage (piège catégorie 1) soit par un piège provoquant la mort instantanée de la prise (piège catégorie2) (Arrêté du 29 janvier 2007 art 13 << la mise à mort des animaux doit intervenir immédiatement et sans souffrance>>)

Tout transport hors du lieu de capture est interdit et à fortiori le relâché de l'animal vivant.

Le maire qui détient la liste des piégeurs agréés sur sa commune via la déclaration triennale de piégeage peut solliciter des piégeurs locaux sous réserve de leur volontariat et leur disponibilité.

En amont il est possible de prendre deux mesures simples utilisées dans les pays où la fouine n'est classée ni gibier ni ESOD (Espèce susceptible d'occasionner des dégâts) et les lieux où le piégeage est impossible :

<u>Etanchéité des accès</u> : neutralisation des accès aux combles par installation de frises sous les tuiles ou autres dispositifs sur les passages. Une fouine peut se faufiler dans un orifice de 6/7 cm

<u>Délocalisation</u>: la fouine fuit ce qui lui apparait comme inconfortable au plan sonore ou olfactif. Il est possible d'installer une radio ou un moyen diffusant des voies humaines ou des sons syncopés ou encore un babyphone qui permet de transmettre images et sons à distance (initialement prévu pour avertir les parents de l'activité d'un nourrisson, l'appareil peut apporter à la fouine des sons désagréables émis volontairement ou pas par l'occupant des lieux)

Au plan olfactif et en dehors des traditionnels chiffons imprégnés de gasoil, eau de Cologne ou désodorisant, il s'avère que le répulsif le plus efficace est constitué par les pastilles antimites à base de camphre à faible cout disponibles sur internet.